

VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 février 2007

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE.

**PRESIDENCE** de Madame Monique LE SAINT jusqu'à la délibération n° 2007.02.04

**Sont présents :**

M. Hervé HOCQUARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Olivier LEBRUN), Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Claude VUILLIET, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN (à partir de la délibération n° 2007.02.01), M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Olivier LEBRUN représenté par Mme Anne de la BURGADE,  
M. Jean-Claude BOSONNET.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER.

Date de convocation : 07 février 2007

Date d'affichage de la convocation : 07 février 2007

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de membres présents : 31

**N° de l'ordre du jour :**

**2007.02.02 Élection d'un Vice-président...**

- M. PINTE, rapporteur donne lecture de la délibération.

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Conformément à nos statuts, il y a autant de membre du bureau que de communes adhérentes de Versailles Grand Parc.

Par arrêté interpréfectoral du 29 décembre 2006, le périmètre de notre communauté de communes a été étendu à la commune de Bois d'Arcy

Il convient donc aujourd'hui de procéder à l'élection d'un Vice-président.

Sont déclarés candidats :

SE SONT PRÉSENTÉS	ONT OBTENU
M. Claude VUILLIET	31 VOIX

Après avoir procédé à l'élection,

Le conseil communautaire,

*Déclare élu comme vice-président, membre du bureau :*

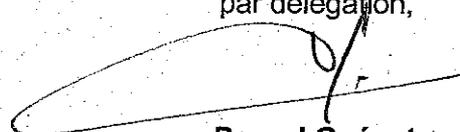
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Pascal Guéant**  
Directeur général des services

PARIS 78  
270207